

## 4 Économie

## Infrastructures routières/Entretien avec le directeur général du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics du Gabon

## Armél Bounda Balonzi : " Nous voulons nous repositionner en tant qu'acteur incontournable dans la maîtrise d'œuvre des travaux financés par l'Etat "

Propos recueillis par Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

**L'union.** Quelles explications donnez-vous pour éclairer l'opinion, quant à la dégradation rapide des routes acquises à coup de plusieurs milliards de francs ?

C'est une préoccupation à laquelle je sous-cris parfaitement. Les explications peuvent être diverses et variées. Cependant, de ma modeste expérience, je puis vous dire que cela peut s'expliquer par les malfaçons non corrigées à la livraison de l'infrastructure; la non-conformité de certains matériaux utilisés; l'agressivité du trafic poids lourds du fait du non-respect du tonnage autorisé à l'essieu; le manque d'entretien préventif; l'absence de stratégie de suivi des routes par des campagnes périodiques d'auscultation.

Quelle est la nature de vos relations avec l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures et l'Ordre gabonais des architectes ?

L'ANGTI est un acteur important dans le secteur du BTP au Gabon, elle assure les missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat. Le LNBTPG est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle technique du ministère des Infrastructures, tout comme l'ANGTI. A ce titre, notre relation est d'abord fonctionnelle. Ensuite, au regard du positionnement et des missions de chacune des deux entités, nous avons également une relation client-fournisseur. S'agissant de l'Ordre gabonais des architectes, c'est une relation de partenariat que nous avons commencé à bâtir, surtout avec la forte implication de son nouveau président. Pour plus de synergies entre l'OGA et le LNBTPG, un protocole d'accord est en examen et sera probablement signé dans les prochains jours. Il leur permettra de collaborer, notamment, dans les phases de conception des projets où la priorité sera mise sur les investigations géotechniques préalables au dimensionnement des fondations des ouvrages ainsi projetés.

Le gouvernement vient de confier à une entreprise chinoise la réhabilitation de la RN1, entre le PK12 et le PK 105. Quelle est la place du LNBTPG dans la conduite de cet important projet ?

Juridiquement, les textes organique et réglementaire du LNBTPG lui confèrent d'emblée une place sur les chantiers financés par l'Etat ou les bailleurs de fonds. Nous avons donc saisi, récemment, l'autorité de tutelle technique pour qu'il n'en soit pas autrement sur ce chantier. J'espère que les décisions seront prises par les plus hautes autorités afin que le LNBTPG joue pleinement son rôle de garant de la qualité des travaux et de la pérennité des ouvrages construits pour le compte de l'Etat. Aussi, serait-il indiqué, sur les aspects contractuels, que le LNBTPG soit au moins un cocontractant et non un sous-traitant dans la mission de maîtrise d'œuvre.



Léon-Armel Bounda Balonzi, directeur général du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics du Gabon, lors de l'interview accordée à L'Union.

Que faut-il faire pour que le LNBTPG soit systématiquement impliqué dans les différents projets lancés par l'Etat ?

Je pense qu'il est important, pour tous les acteurs étatiques qui mettent en œuvre la politique publique en matière d'infrastructures, d'intégrer les enjeux de l'implication de l'instrument technique du gouvernement qu'est le LNBTPG pour assurer le contrôle qualité dans les différents projets de construction. C'est une question de qualité, c'est aussi une question de sécurité. Les donneurs d'ordres doivent systématiser dans l'élaboration des termes de références ou des dossiers de consultation des entreprises, le contrôle géotechnique dont tout ou partie des prestations est à réaliser par le LNBTPG.

Quelle stratégie avez-vous mise en place pour ne pas dépendre de la subvention de l'Etat qui peut connaître quelques difficultés de mobilisation, au regard de la situation de trésorerie du pays ?

L'accroissement des recettes propres est un objectif que nous assigne le Conseil d'administration. La stratégie est donc de diversifier le portefeuille clients. Ceci passe par des actions de communication et de marketing, et par la conquête de marchés dans les autres domaines que le BTP, à l'exemple des secteurs miniers et des hydrocarbures. Il convient d'ajouter, en termes de stratégie, le repositionnement du LNBTPG en tant qu'acteur incontournable dans la maîtrise d'œuvre des travaux financés par l'Etat ou les partenaires techniques et financiers du pays.

L'habitat social est une préoccupation des plus hautes autorités du pays. Jouez-vous un rôle dans la réalisation des projets en cours ?

En effet, un des grands axes de la politique sociale conduite par le gouvernement réside en l'amélioration substantielle des conditions de vie des Gabonais par la construc-

tion de logements sociaux. C'est un engagement ferme pris par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, dans son projet de société. Mais sur le rôle du LNBTPG dans la mise en œuvre des projets en cours, je relève que notre établissement n'en joue quasiment aucun.

Quel pourrait être l'apport du LNBTPG dans la réalisation de ces différents projets ?

Depuis mon arrivée à la tête du LNBTPG, j'ai déjà mené quelques actions à l'endroit des entités qui contribuent à la réalisation de l'objectif du gouvernement à l'effet de les accompagner dans toutes les phases de construction, en commençant par la conception. C'est le lieu de relever que les logements sociaux sont construits sur des plates-formes aménagées qui nécessitent des terrassements pour lesquels le Laboratoire est outillé pour en contrôler la conformité. Il en est de même pour les matériaux de construction utilisés qui doivent répondre aux exigences normatives. En définitive, si l'on se projette dans la qualité et la durabilité des constructions, le concours du LNBTPG ne serait que bénéfique pour le pays.

En mars dernier, vous avez lancé une opération de formation des briquetiers. Quel bilan faites-vous de cette opération ?

Dans le cadre de la lutte contre les constructions anarchiques, principalement à Libreville et ses environs, le gouvernement a été instruit par le chef de l'Etat d'apporter des solutions à ce problème. C'est donc à ce titre, en collaboration avec la tutelle technique, que l'opération de mise aux normes des matériaux de construction a été lancée par le LNBTPG. La formation des briquetiers a été essentiellement axée sur la fabrication des parpaings artisanaux, suite au constat de la sous-qualité des produits vendus aux consommateurs depuis des décennies. En termes de bilan, sur plus de 600 brique-

tiers recensés, seulement une centaine a été formée. Nous sommes donc très loin de l'objectif visé.

Que comptez-vous faire à l'issue de la phase formation ?

Il est important que les briquetiers et les consommateurs sachent que le LNBTPG ne fait pas cette formation par effet de mode. Il s'agit plutôt de les préparer à l'application stricte de la norme nationale en matière de fabrication des parpaings artisanaux. Après les formations, le LNBTPG, conformément à ses missions, va mettre en place des brigades de contrôle dans tout le pays pour s'assurer de la conformité des parpaings produits par les artisans.

Ne craignez-vous pas une flambée du coût de ce produit ?

Cette question nous a été posée plusieurs fois, notamment par les briquetiers. Au sein du ministère de l'Economie, il existe une Direction générale de la Concurrence et de la Consommation qui est outillée sur la question des coûts des produits. Pour autant, si l'on va du postulat que les briquetiers produisent entre 30 et 40 parpaings avec un sac de ciment, alors que la norme nous recommande de produire entre 20 et 22 parpaings, il va de soi qu'en se conformant à la norme, il y ait un effet mécanique sur le coût. Mais il ne me revient pas de m'avancer sur une quelconque augmentation du coût du parpaing. Ce qui me préoccupe, c'est la qualité du produit vendu par les briquetiers et la sécurité du consommateur.

En dehors de celui lié à la mise aux normes des matériaux de construction, quels sont vos autres projets d'intérêt général ?

Plusieurs autres chantiers de portée nationale intéressent le LNBTPG. Pour ne prendre que deux exemples, le LNBTPG envisage d'ausculter l'ensemble des ponts sur toute l'étendue du territoire et de contribuer, avec d'autres services techniques compétents, à la mise en place d'une base de données géo-référencée des ouvrages d'art. Ensuite, nous ambitionnons de mener une étude sur l'ensemble du territoire sur les différents gîtes de matériaux de viabilité afin de constituer une carte géotechnique, à l'instar de la carte minière qui existe déjà. Vu que ces deux projets d'envergure nécessitent d'importants moyens financiers, nous comptons sur le concours de l'Etat, voire des bailleurs de fonds intéressés par le développement et l'entretien des infrastructures au Gabon.

Quels sont les contrôles que vous opérez pour vous assurer de la qualité du ciment et du fer à béton commercialisés au Gabon ?

Pour ces différents matériaux, le LNBTPG dispose d'un équipement lui permettant de contrôler leur qualité intrinsèque. Pour le ciment par exemple, nous procédons régulièrement au contrôle de la résistance vraie pour la production de CIMAF, selon une fréquence indéfinie. Il en était de même pour le ciment importé avant la mesure prise par le gouvernement.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 05/11/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1393	1USD =	575,754	1 USD	593,027	CAC 40	05/11/2018	8 085,78
		CAD	1,4904	1CAD =	440,121	1 CAD	453,325	DOW JONES	05/11/2018	28 380,74
		JPY	128,5200	1JPY =	5,104	100 JPY	5,257			
		GBP	0,8817	1GBP =	743,943	1 GBP	766,261			
		CHF	1,1430	1CHF =	573,891	100 CHF	591,11			
		ZAR	16,6021	1ZAR =	39,510	100 ZAR	40,70			
		MAD	10,8640	1MAD =	60,379	1 MAD	63,75			
		CNY	7,9046	1CNY =	82,984	1CNY	85,47			
		KES	116,1400	1KES =	5,648	1KES	5,82			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**05 Novembre 2018: 73,33**